

Orateur : Jean-Louis Colas

Voilà bientôt 10 ans que la première AMAP a été créée en Provence, à l'initiative de paysans maraîchers, dans le but de sauvegarder une agriculture de proximité, à taille humaine, et proposant des produits sains et de bonne qualité gustative. Pour lancer ce mouvement qui a gagné maintenant la France entière, ils se sont appuyés sur un concept initié par la Confédération Paysanne « *l'agriculture paysanne* » et en ont fait la base de la charte du réseau, dans laquelle nous nous inscrivons encore aujourd'hui.

Depuis plusieurs années maintenant, notre réseau d'Ile de France travaille et réfléchit sur la mise au point du SPG, Système Participatif de Garantie, afin de mettre en œuvre les moyens de garantir que nos groupes adhérents respectent bien cette charte qui régit les relations entre consommateurs et paysans.

Or il se trouve que le réseau régional, devant la demande croissante et rapide des consommateurs, s'est fortement développé en nombre de groupes, au point de devoir aller chercher des producteurs dans les régions limitrophes, parfois à des distances telles qu'on peut se demander où est la notion de proximité dans ce type de relation. Sans compter aussi que des producteurs peu scrupuleux n'ont vu dans notre réseau, qu'un moyen avantageux de pouvoir écouler leur production, sans tenir compte de notre charte, et bien loin de l'esprit d'origine du mouvement. Aujourd'hui, nous sommes même sollicités par des commerçants de régions lointaines de l'Ile de France, pour fournir la liste de nos groupes afin de pouvoir développer leur commerce dans une région très attractive par le nombre de consommateurs potentiels.

Il est donc apparu au collectif et au bureau du réseau, qu'il fallait que nous entreprenions une réflexion de fond sur le type d'agriculture que nous voulons défendre et soutenir au travers de notre réseau Francilien. Je vous propose que notre assemblée générale définisse les orientations à prendre, et je vais vous donner quelques pistes de réflexions qui peuvent orienter notre travail.

L'agriculture Francilienne est caractérisée par une image de grandes plaines céréalières, et d'exploitations de grandes dimensions ; mais on oublie souvent qu'elle est aussi constituée de fermes de plus petite taille, avec des productions très diversifiées, allant du maraîchage aux élevages de petits animaux, en passant par les petits fruits, les vergers de fruits à couteau ou cidricoles, l'apiculture et la production de plantes aromatiques. De nombreux paysans se sont tournés vers la commercialisation en circuits courts, bien souvent avant même l'arrivée des AMAP dans la région, que ce soit sur les marchés traditionnels, ou par la création de boutiques de vente à la ferme.

Malheureusement, le développement de l'agriculture biologique, ou plus respectueuse de l'environnement est très lente, au point que nous sommes une des régions de France où elle est la moins présente, malgré les efforts de la Région pour l'encourager. Ce qui fait que de nombreux producteurs qui commercialisent pourtant vers les circuits courts ne peuvent contractualiser avec des AMAP parce qu'ils ne répondent pas à ce point essentiel de notre charte.

Il est pourtant un point d'espoir, à ce propos, car grâce à certains partenariats en AMAP qui se sont noués, un nombre croissant de paysans s'est converti à l'agriculture biologique, ou est en passe de le faire. Par ailleurs depuis 2 ans maintenant, le réseau s'est engagé dans un partenariat avec le GAB et Terre de Liens, au travers du Pôle ABIOSOL, dans des actions en faveur de l'installation en agriculture biologique.

Il nous semble que dans le partenariat entre un producteur et un groupe de consommateurs (ce que veut dire le terme AMAP), l'un des points importants à respecter est celui de la relation directe entre le paysan et l'ensemble des consommateurs du groupe, à travers ce moment privilégié de la distribution hebdomadaire, voire plus éloignée en fonction des récoltes à partager. Au travers aussi des visites plus ou moins régulières sur la ferme, permettant à chacun de bien appréhender les difficultés ou les joies de faire pousser légumes, fruits ou autres produits de l'agriculture paysanne. Alors quand un paysan accepte ou recherche à alimenter 10 groupes, voire plus encore, pouvez-vous expliquer comment faire matériellement pour conserver ce lien si précieux inscrit dans notre charte, et qui permet les échanges nécessaires au bon fonctionnement d'un véritable partenariat AMAP ?

Un autre aspect de notre charte est le partage de récolte ; qu'est-ce que cela veut dire ? Quand nous nous engageons en AMAP, nous ne sommes plus des producteurs *ordinaires*, nous devenons de véritables partenaires avec nos consommateurs, et notre engagement consiste à mettre le meilleur de nous même pour fournir un panier de légumes chaque semaine (ou tout autre produit si c'est le cas) ; et nous sommes amenés à **partager** ce que le fruit de notre travail, mais surtout la nature nous a donné : si elle nous donne beaucoup, c'est l'abondance et tout le monde est comblé ; si les conditions sont plus difficiles, ça peut être des paniers plus petits momentanément. Cela fait partie de l'acceptation par chacun des aléas climatiques, ou des conséquences de l'action de tel on tel prédateur de nos cultures. Bien sûr il est tout à fait admis dans la plupart des groupes, que ponctuellement le producteur puisse honorer son contrat en faisant appel à de l'échange de légumes avec un collègue plus chanceux, mais il ne peut être question du recours systématique à de l'achat-revente pour réguler le contenu du panier ; sinon il nous semble que l'on écorche singulièrement cet aspect de notre charte.

Un autre aspect de notre système est celui du calcul du coût du panier ; il ressort de l'esprit de la charte que celui-ci est basé sur la prise en compte de l'ensemble des charges nécessaires pour produire les paniers des adhérents à l'AMAP, comprenant en outre une rémunération équitable pour le producteur, discutée et décidée à l'avance, dans la transparence totale des moyens mis en œuvre et des chiffres de la ferme. Cela doit permettre au paysan de vivre correctement de son métier, sans stress excessif, et dans la sérénité d'un véritable partenariat.

Tous ces points étant réunis et clairement affichés, il nous semble plus facile d'aller proposer à des paysans déjà en place, et n'ayant pas encore fait le pas d'accepter un partenariat AMAP ; c'est aussi le moyen de proposer à des jeunes de rejoindre le mouvement, en venant s'installer en agriculture dans notre région. Nous avons un travail de fond à réaliser pour affirmer nos convictions, les enjeux de notre mouvement, et démontrer au monde agricole que le réseau des AMAP n'est pas un système pour *bobos* en mal de nature, mais une véritable opportunité pour l'agriculture régionale. Même si ce que nous affirmons ici peut paraître utopiste à bon nombre d'entre vous, nous croyons sincèrement que nous devons proposer un autre modèle agricole, complémentaire du système dominant, basé sur une

agriculture plus respectueuse de l'environnement, et surtout ayant une relation plus étroite avec la société urbaine qui caractérise la Région Ile de France.

Si nous vous proposons de réaffirmer haut et fort nos convictions, c'est parce que nous constatons déjà que certains de nos collègues paysans qui ont travaillé avec des AMAP, abandonnent le système par manque de dialogue, incompréhension, difficultés relationnelles, problème financiers ; toutes choses qui ne devraient pas arriver si l'on se préoccupait d'abord de bien réfléchir le démarrage d'un partenariat, et d'être bien clair sur les différents points de la charte.

C'est aussi qu'il nous faut bien mettre en garde les groupes qui se constituent, que la première des priorités dans une AMAP, c'est de soutenir l'Agriculture Paysanne de proximité...or pour la soutenir, il faut d'abord qu'elle existe ; un dicton populaire dit « on ne peut faire boire un âne qui n'a pas soif », et si les paysans de cette région ne veulent pas nouer de partenariat, il me semble difficile de le leur imposer ! Nous ne voulons cependant pas être aussi pessimiste, et revenir à ce que nous proposons plus haut : il faut mieux faire connaître qui nous sommes, et démontrer que ce mouvement est une véritable opportunité pour l'agriculture régionale, qu'elle permet de faire vivre déjà un certain nombre de paysans qui sont heureux de leur situation, et qu'il y a encore de la place pour des volontaires.

Ça veut dire aussi qu'il ne faut pas avoir peur de proposer et de dialoguer avec nos collègues de l'agriculture conventionnelle, au travers des institutions agricoles en place, au-delà des clivages politiques ou syndicaux, si nous voulons que le message ait une chance de passer auprès du plus grand nombre. Car encore une fois, nous pensons que si nous sommes critiqués et incompris, c'est d'abord par manque de connaissance de la réalité de nos fermes et de nos situations.

Nous vous proposons donc de mettre à profit la prochaine année, et de confier au nouveau collectif qui va être élu tout à l'heure, de travailler sur le type d'agriculture que nous voulons défendre et proposer au sein du Réseau AMAP Ile de France. Nous pourrions ensuite adopter une position claire à ce sujet lors de la prochaine assemblée générale au printemps 2012.

Je vous remercie de votre attention.